

«Accueillir Ensemble en Chartreuse»
Compte-rendu de l'Assemblée générale tenue le 25 janvier 2020
au Centre social des Pays du Guiers à Saint-Laurent du Pont.

Nombre de personnes présentes : 26

Personnes excusées : B. Crozat pour la Commune de Miribel Les Echelles, les élus et Mr le Maire d'Entre Deux Guiers, Brigitte Bienassis pour le Commune de St Pierre d'Entremont (Savoie), M.N. Sarter, A.M. Gervasoni, C. Fouché, P. Vignals.

Nathalie Thomas-Guerraoui salue et remercie les personnes présentes et passe la parole à Olivier Tirard-Collet, salarié à l'ADA, pour un exposé sur

la situation actuelle des demandeurs d'asile en France:

En Isère, on connaît une dizaine de réseaux analogues à Accueillir Ensemble en Chartreuse, en liens avec l'association Aide aux Demandeurs d'Asile, elle-même rattachée à la « Coordination française du Droit d'asile » et à « Amnesty International ». L'ADA est une petite structure : deux salariés et 60 bénévoles, qui travaillent sur deux plans :

- accueillir et aider au quotidien des personnes qui ont fui leur pays par crainte de persécutions et qui demandent à l'Etat français le statut de réfugié (ou « de protection subsidiaire ») et s'engagent par là dans un parcours de plus en plus long et compliqué (depuis plusieurs années).
- défendre le droit d'asile : expliquer qui sont les demandeurs d'asile (= souvent démonter un certain nombre d'opinions toutes faites) et participer à l'élaboration du droit d'asile, à son application quotidienne.

La procédure pour obtenir le statut de réfugié est complexe et prend au minimum un an. On estime à 100'000 le nombre de demandeurs d'asile en France ; à 1500, pour l'Isère ... ce qui est peu quand on rapproche ces chiffres au nombre total d'habitants ou qu'on les compare aux chiffres d'autres pays européens.

NB : depuis la création d'Accueillir Ensemble en Chartreuse (en 2015), environ 20 personnes ont été accueillies dans les familles du réseau ; et actuellement, 60 demandeurs d'asile sont hébergés par des collectifs analogues sur tout le département, soit « l'équivalent d'un petit CADA » (Centre d'accueil de demandeurs d'asile (**CADA**) = un foyer ou dispositif hôtelier spécialisé pour l'hébergement des demandeurs d'asile durant le temps d'examen de leur demande).

De nombreuses instances interviennent dans l'application du droit d'asile :

Au faîte (et à Paris !)

- l'OFPRO (Office français de protection des réfugiés et apatrides) qui accorde ou refuse le statut de réfugié
- la CNDA .Cour nationale du droit d'asile : auprès de laquelle on peut faire recours

Dans chaque département :

- la préfecture
- l'Office français de l'immigration et de l'intégration : par le biais de ses agents sur place
- diverses structures qui ont passé contrat avec l'Etat pour telle ou telle mission, p.ex. : pour l'hébergement

En droit, **l'Etat a des obligations** face aux demandeurs d'asile :

- il doit les protéger de la faim et de la maladie : d'où une allocation d'aide de 6,80€ /jour majorée de 5€/jour en cas de déficit d'hébergement (de fait, de nombreuses personnes ne touchent pas cet argent, pour diverses raisons)
- il doit les héberger (ne peut les laisser dormir dans la rue !) ; or, plus de la moitié des demandeurs ne sont pas logés (en Isère, plus des 2/3).
-

Depuis 2 à 3 ans, on assiste à une désintégration du droit d'asile : chaque administration produit des règlements, des arrêtés, des décrets.

Exemples :

- en date du 31-12-2019, un décret prescrit un délai de 3 mois avant de pouvoir bénéficier de la couverture universelle en matière de soins médicaux, ce qui est en opposition avec le droit européen et catastrophique sur le plan humain.
- depuis le 10-01-2010, l'Etat ne rembourse plus les frais de transport liés à l'obligation faite à chaque demandeur d'asile (dépendant de la procédure dite « de Dublin ») de se présenter chaque mois à un contrôle dans un centre régional (Lyon, pour ce qui nous concerne) ; cette décision de non-remboursement provoque des situations difficiles.

En France, une instance offre un recours possible contre ces règlements arbitraires : le Conseil d'Etat, dont la mission est de vérifier que les règlements divers ou les projets de loi sont bien conformes aux normes du droit (par exemple, à la Constitution). Saisir le Conseil d'Etat est une procédure lourde ; et ses réponses ne sont pas toujours à la hauteur des attentes ...

Actuellement, on va vers une précarisation croissante du droit d'asile, ce qui a des effets pernicieux sur la santé mentale des personnes (plusieurs cas d'hospitalisation à l'HP de St Egrève).

Tout se passe comme si l'Etat voulait faire disparaître le problème par un coup de prestidigitation – ce qui est impossible ; à défaut, il cherche la dissuasion – et là, il y arrive !

De quels moyens légaux disposons-nous pour enrayer cette évolution ?

- par notre bulletin de vote lors des élections
- par le biais d'une association/ d'un groupe de citoyen.ne.s, qui peut attaquer telle décision jugée illégale devant le Tribunal administratif
- par des actions de sensibilisation de la population
- en interpellant les élus, dont plusieurs se sont déjà montrés ouverts à cette problématique.

Partie statutaire:

Rapport moral (reprendre le texte de Nathalie)

Remerciements : aux familles actives dans l'hébergement, aux donateurs privés, aux CCAS de St-Laurent du Pont et de Miribel Les Echelles pour leur appui financier, au Centre social des Pays du Guiers, pour son soutien logistique et son appui humain auprès d'Abou et Fatou, occupant l'appartement, au Cinéma Cartus qui a co-organisé le ciné-débat de juin.

Dans l'échange qui a suivi, on relève qu'Abou a été bien accueilli à Saint-Laurent, qu'il a suscité de la sympathie, comme Idrissa et d'autres personnes avant lui. Il nous quitte pour

Pont de Claix où il a une place en Centre d'accueil, avec Fatou qui va accoucher en avril prochain.

Il nous faut maintenant relancer l'accueil dans les familles, par tranche de 15 à 21 jours et nous recherchons une-deux personnes pour prendre en charge ce planning.

Rapport d'activité (A. Riom) cf. document ci-joint

Rapport financier (présenté par Jean-Pierre Bully) cf. documents ci-joints

Les trois rapports sont approuvés à l'unanimité.

Renouvellement du CA :

Conformément à nos statuts, 3 membres sollicitent le renouvellement de leur mandat.

Deux nouvelles personnes se déclarent candidates pour deux places disponibles :

Mme Nicole Soufflot et Mme Christine Perat.

Le nouveau C.A. est élu à l'unanimité et se compose désormais de :

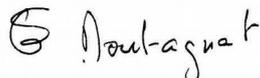
JM Bayet, E. Montagnat, C. Perat, N. Soufflot, N. Thomas-Guerraoui, JP Bully, A. Riom et A. Weber.

E. Montagnat et JP Bully sont nos mandataires financiers.

L'assemblée est levée à 12 h. 30

Signatures :

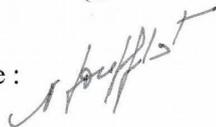
Montagnat Edmée :



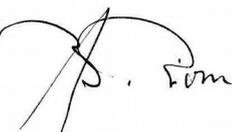
Bayet Jeanne-Marie :



Soufflot Nicole :



Riom Arnaud :



Bully Jean-Pierre :



Perat Christine :



Thomas-Gerraoui Nathalie :



Weber Alain :

